

AFFAIRE N° 26 - Acquisition d'un terrain de 39 043 m² situé à la Montagne, appartenant aux Consorts GERARD-MAISONNEUVE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 4 août 1977 (affaire n° 34.3), vous avez adopté à l'unanimité le projet d'acquisition par la Commune d'un terrain de 4 hectares environ situé à la Montagne, appartenant aux Consorts GERARD-MAISONNEUVE.

Ce terrain situé le long du chemin Neuf et auquel on accède également par le chemin Bailly, jouxte le terrain communal ex GAUD-DALAIS et constitue, avec lui, une réserve foncière de près de 10 ha destinée à la réalisation ultérieure d'une opération d'habitat très social.

La SEDRE, chargée de mener les négociations avec les vendeurs pour le compte de la Commune dans le cadre de sa mission de bureau foncier, m'a fait connaître que ceux-ci étaient disposés à céder, outre la surface sur laquelle vous avez précédemment délibéré, une bande de terrain de 750 m² particulièrement intéressante car elle permettra de créer un nouvel accès par le chemin Hautbois.

Le terrain à acquérir, cadastré section BZ n° 80P et 81P, libre de toute construction, comporte en définitive 39 043 m² pour le prix de 420 000 F, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 420 000 F ainsi que des honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et inscrit au Budget Supplémentaire de 1977.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

pour le Maire et par délégation

*le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales*

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint-Denis le 23 novembre 1977

le Chef de bureau délégué

J. LACOSTE